

## Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 094-2015  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2015.RRGR.313  
  
Déposée le: 16.03.2015  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole)  
  
Cosignataires: 3  
  
Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Oui 19.03.2015  
  
N° d'ACE: 586/2015 du 13 mai 2015  
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale  
Classification: Non classifié



### Rétribution des prestations d'intérêt général: mise en oeuvre de la motion Zumstein 246-2011

---

La motion Zumstein 246-2011, que le Grand Conseil a adoptée par 141 voix contre 0, demande une information annuelle sur la rétribution des prestations d'intérêt général.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. A quelle date le Conseil-exécutif prévoit-il d'établir et de publier cette récapitulation de l'ensemble des prestations d'intérêt général fournies dans les années 2012, 2013 et 2014 ?
2. Les paiements répartis dans le système de sauvetage seront-ils également inclus dans cette récapitulation et dans la négative, comment se fera la transparence au sujet de ces prestations ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à rendre visibles et à publier par canton les chiffres de la rubrique Contributions des cantons, qui figure dans la publication « Hôpitaux du canton de Berne: recueil des indicateurs » ?

#### Motivation de l'urgence

Vu le débat difficile qui est en cours sur la réduction des prestations qui composent les soins médicaux de base dans les régions de montagne, notamment dans le Simmental-Pays de

Gessenay, ces chiffres doivent être publiés en toute transparence. Le canton de Berne dépense chaque année largement plus de 100 millions de francs. Le Grand Conseil et la population ont le droit à une telle transparence.

### **Réponse du Conseil-exécutif**

#### **Question 1**

Les informations demandées sont publiées (depuis 2012) dans le volume 1 du rapport de gestion du canton de Berne, au point 3.4.1 *Les priorités de l'exercice* de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale.

#### **Question 2**

L'indemnisation des fournisseurs de prestations de sauvetage ne figure pas dans la liste des rémunérations supplémentaires dans le secteur hospitalier. Le produit Sauvetage fait partie du groupe de produits Assistance somatique, et les chiffres qui le concernent ne sont pas présentés séparément dans les comptes et le rapport de gestion. En l'occurrence, le canton a versé 17,8 millions de francs aux services de sauvetage et à la Centrale d'appels sanitaires urgents pour les prestations fournies en 2012. Le montant 2013 devrait être inférieur d'au moins 0,7 million de francs, vu l'augmentation des recettes ; il n'est toutefois pas définitif, car le décompte final avec l'un des fournisseurs de prestations est en suspens. Les chiffres 2014 ne sont pas encore disponibles.

#### **Question 3**

La rubrique *Contributions des cantons* figurant dans le *Recueil des indicateurs des hôpitaux du canton de Berne* est reprise de la statistique des hôpitaux de l'Office fédéral de la statistique, dont les données proviennent des hôpitaux. Ne connaissant pas les détails de la répartition, le Conseil-exécutif n'est pas en mesure de les publier.

### **Au Grand Conseil**